

AVIS D'IMPÔT 2014

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

Pleurbaix / BELVIA

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

TRES. DINARD
20 RUE AMPERE BP 90305
35803 DINARD CEDEX



M REVELLAT PHILIPPE LOUIS
BERNARD
129 BD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

Vos références

Numéro fiscal : 19 53 845 957 154 C
Référence de l'avis : 14 35 4269824 84
Numéro de contrat de prélèvement : M3 35 0131016 80
RUM* : FR46ZZZ005002M335013101680
Numéro de propriétaire : 228 R00533 N
Débiteur(s) légal(aux) :
M REVELLAT PHILIPPE LOUIS
BERNARD

PROP/INDIVIS 4321 MB8ZT7
MME REVELLAT EVELYNE JEANNE
NEE STROPIANO

PROP/INDIVIS MB8ZT8

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 08/09/2014
Date de mise en recouvrement : 31/08/2014

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 80,00 €

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières 384,00 €

Mensualités versées 304,00 €

Compte à débiter :

FR4930002076500000004800X63

M OU MME REVELLAT PHILIPPE

CL MONTLHERY

Prochaines échéances 2014

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2014

15 SEPTEMBRE 2014	38,00 €
15 OCTOBRE 2014	42,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2015

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2015 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2015	38,00 €	15 JUIN 2015	38,00 €
16 FEVRIER 2015	38,00 €	15 JUILLET 2015	38,00 €
16 MARS 2015	38,00 €	17 AOUT 2015	38,00 €
15 AVRIL 2015	38,00 €	15 SEPTEMBRE 2015	38,00 €
15 MAI 2015	38,00 €	15 OCTOBRE 2015	38,00 €

Vos démarches

- ⇒ **Par internet :** impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.
- ⇒ **Par téléphone :** Votre centre prélèvement service, pour des questions sur la mensualisation ou le prélèvement :
 0 810 012 034 * - courriel : cps.montpellier@dgfip.finances.gouv.fr
 - courrier : centre prélèvement service CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX 2
- Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.
- Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- sur le paiement de votre impôt :

TRES. DINARD

20 RUE AMPERE BP 90305 35803 DINARD CEDEX

Tél : 02 99 46 10 06 Courriel : t035044@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public : avec ou sans rendez-vous 9H-12H/13H30-16H30(ME 12H/VE16H)

- sur le montant de votre impôt :

CDIF SAINT-MALO

38 BD DES DEPORTES CS 31702

35417 SAINT-MALO CEDEX

Tél : 02 99 20 80 99 Courriel : cdif.saint-malo@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public : LUNDI A VENDREDI 8H45-12H00 13H30-16H15 OU SUR RENDEZ-VOUS

* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

TAXES FONCIÈRES 2014 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 350 ILLE-ET-VILAINE

Commune : 228 A PLEURTUIT

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement ③	Taxe ordures ménagères ①	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2013	16,39 %	%	%	16,90 %	0,183 %	%	
	Taux 2014	16,60 %	%	%	16,90 %	0,178 %	%	
	Adresse	9009 IMP CLEMENT ADER					11,95	
	Base	774			774	774	774	
	Cotisation	128			131	1	92	352
Propriétés non bâties	Adresse	9012 IMP CLEMENT ADER					11,95	
	Base	38			38	38	38	
	Cotisation	6			6	0	5	17
	Cotisations 2013	132			136	1	99	
	2014	134			137	1	97	
	Variation en % ⑦	+1,52 %	%	%	+0,74 %	0 %	-2,02 %	
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxe additionnelle ②	Taxe spéciale d'équipement ③	Chambre d'agriculture	
Propriétés non bâties	Taux 2013	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2014	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles							
	Bases terres agricoles							
	Cotisations 2013							
	2014							
Propriétés non bâties	Variation en % ⑦	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties					Base du forfait forestier ④	Majoration base terrains Constructibles. ⑤	Caisse d'assurance des accidents agricoles X	
Base "Etat"								
Base "Collectivités"								
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑥		15
						Dégrèvement "Habitation principale" ⑧		
						Dégrèvement JA "Etat" ⑨		
						Dégrèvements JA "Collectivités" ⑨		
Référence administrative : 350 52 023 044 228 A P X						Montant de votre impôt :		384